

Conseil communal Le bureau

Extrait du procès-verbal Séance du mercredi 26 avril 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 6/2017 Centre sportif de Rochettaz - Mise en conformité et homologation du terrain de football. Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Installation d'un éclairage.

Crédit demandé CHF 3'420'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 06-2017 du 15 mars 2017,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'420'000.00 destiné à lui permettre de mettre en conformité et homologuer le terrain de football « A », remplacer le terrain existant en gazon naturel par une pelouse synthétique et l'installation d'un éclairage;
- 2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 15 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully,

Anne VIREDAZ FERRARI

La présidente

Bernard MONTAVON

Le sedrétaire

Pully, le 24 juin 2017